

**COMPTE RENDU RELATIF A LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL D'ELEVATION CAPITAL PARTNERS
EXERCICE 2022**

1. Contexte

Elevation Capital Partners (ci-après « ECP ») met en œuvre une politique d'engagement actionnarial. Elle est disponible sur le site Internet de la société de gestion → <https://www.elevation-cp.com/>.

Cette politique prévoit notamment la diffusion, sur le site Internet d'ECP, d'un compte rendu relatif à son application. Ce document contient a minima :

- ✓ Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- ✓ Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- ✓ Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ;
- ✓ L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales.

La présent document correspond ainsi au compte rendu pour l'exercice 2022.

2. Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés au cours de l'exercice 2022

Lors de l'exercice 2022, ECP, et plus particulièrement les membres de l'équipe de gestion, ont participé ou se sont faits représenter à l'ensemble des assemblées générales et des conseils de surveillance qui se sont tenus et ont été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues à l'actif des fonds et des mandats.

De plus, les directives de vote définies par la société de gestion dans la politique d'engagement actionnarial ont été suivies et respectées pour l'ensemble des votes exprimés en 2022.

3. Explication des choix effectués sur les votes les plus importants en 2022

La société de gestion a identifié un vote important au cours de l'année 2022. Le 9 novembre 2022, le Président et le Directeur Général de la société Ambria, participation du FPCI Elevation Early Growth, ont démissionné de leurs fonctions.

Une nouvelle Présidente et un nouveau Directeur Général ont été nommés par Ambria. Ce choix a été constaté par le FPCI Elevation Early Growth dans le cadre de la décision unanime des associés en date du 9 novembre 2022.

4. Informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote en 2022

ECP n'a pas eu recours à des conseillers de vote en 2022.

5. L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales en 2022

Comme évoqué dans la partie 2, les votes exprimés par les membres de l'équipe de gestion ont été exercés dans le respect des directives définies dans la politique d'engagement actionnarial, disponible sur le site Internet de la société de gestion.